

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE

Commission permanente du jeudi 05 avril 2007.

**Délibération n°000120 Relative au vote d'une subvention de 10 000,00 € en faveur du laboratoire de recherche de l'U.A.G. désigné par le sigle CRILLASH.**

L'an deux mille sept et le jeudi 05 avril à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

**Étaient présents:** M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, M. Bernard LOE-MIE.

**Étaient absents :** M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, Mme Célinie BOURDON.

La commission permanente statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°CP-000521 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission « Culture, Sports, Vie associative, Politique de la Ville, Habitat » du lundi 12 février 2007 :

### DELIBERE

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n°CP-000521.

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'attribuer une subvention de **DIX MILLE EUROS (10 000,00 €)** au laboratoire de recherche de l'U.A.G. désigné par le sigle (CRILLASH) pour la mise en place de son programme d'activités de l'année 2007.

**ARTICLE 2 :** Ces crédits seront inscrits au chapitre 933, article 93312 du Budget Primitif 2007 de la collectivité régionale.

**ARTICLE 3 : Donne mandat** au Président du Conseil Régional pour signer tous les documents afférents à ces opérations.

Certifié exécutoire,  
transmis à Monsieur le Préfet le :  
**17 AVR. 2007**

Le Président du Conseil Régional

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0

Fait et délibéré à Cayenne,  
en séance publique, le 05 avril 2007.

LE PRÉSIDENT DE LA REGION GUYANE



Antoine KARAM

